



MODE D'EMPLOI

- VERSION 1 -

pour promoteur et membre du jury

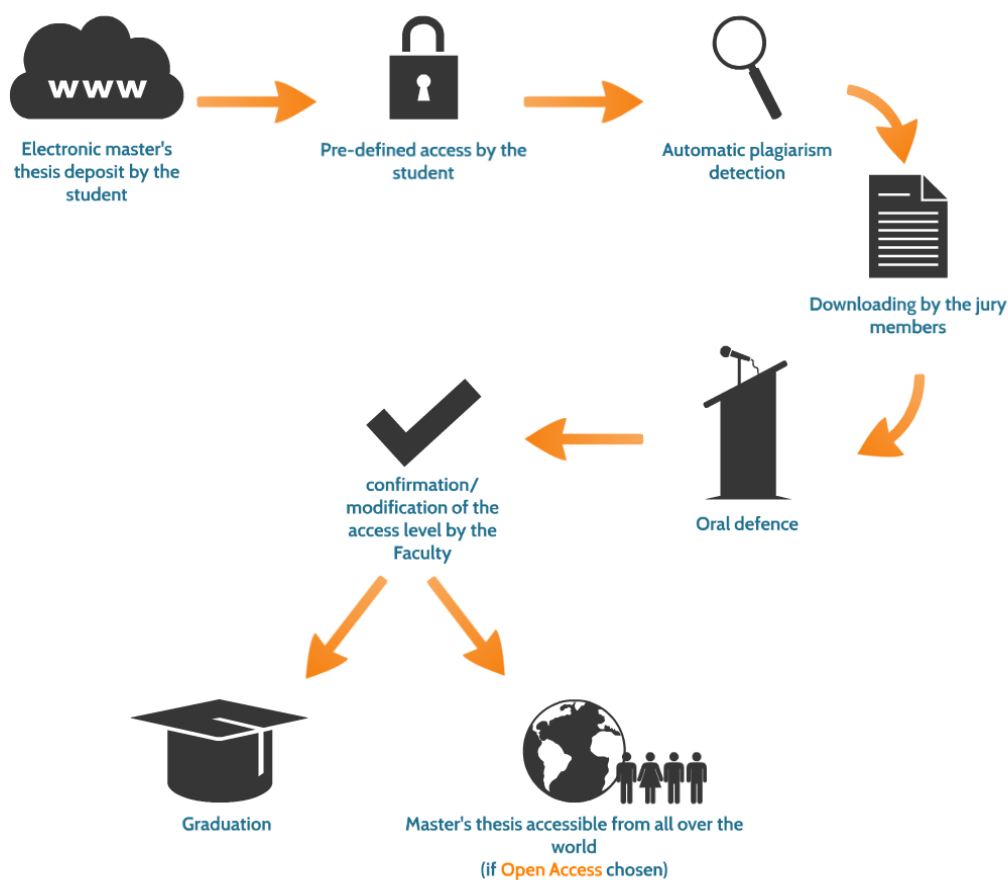
LE PROJET MATHEO.....	3
Le dépôt sur MatheO	3
GÉNÉRALITÉS	4
Qui a un rôle sur MatheO ?.....	4
Qui peut déposer ?	4
Que peut-on déposer ?	5
Quand déposer ?	5
MyMatheO : ESPACE PERSONNEL.....	6
S'identifier sur MatheO (membres internes ULg)	6
S'identifier sur MatheO (membres partenaires non ULg)	6
Choix de la langue de l'interface	7
MATHEO POUR PROMOTEUR ULG	8
Rôles du promoteur	8
1. Gérer et consulter les mémoires déposés	8
2. Ajouter un commentaire personnel et/ou à l'attention des autres membres du jury .	8
3. Consulter les résultats du logiciel anti-plagiat.....	9
4. Modifier l'accès au(x) fichier(s) des mémoires dont vous êtes promoteur.....	9
5. Répondre aux (éventuelles) demandes de tiré à part	12
MATHEO POUR MEMBRES DU JURY.....	13
Rôles des membres du jury	13
1. Consulter les mémoires déposés	13
2. Ajouter un commentaire personnel et/ou à l'attention des autres membres du jury	13
MATHEO POUR PROMOTEUR ET JURY PARTENAIRE.....	14
Rôles du promoteur ou jury partenaire.....	14
1. Consulter les mémoires déposés	14
2. Ajouter un commentaire personnel et/ou à l'attention des autres membres du jury	14

LE PROJET MATHEO

MatheO (Master Thesis Online) est le portail d'accès aux mémoires de master de l'Université de Liège. L'objectif de ce portail développé par le Réseau des Bibliothèques est de servir d'espace de dépôt officiel et de conservation pour les mémoires de Master, mais également d'espace de consultation de ces mémoires, à la fois avant la défense pour le jury, et après la défense pour les membres ULg et le reste du monde.

Ce projet vise non seulement à apporter une solution aux problèmes de l'archivage « papier » et de la conservation pérenne, mais aussi à offrir une accessibilité et une visibilité beaucoup plus larges à ces travaux d'étudiants dont bon nombre sont de qualité. Les mémoires, sans être de véritables publications scientifiques, représentent un travail et un effort scientifique considérable de la part des étudiants de dernière année de master qui y consacrent souvent de nombreux mois. Ils sont également un signe de l'activité scientifique et pédagogique de l'Université de Liège. Ils méritent donc de ne pas rester enfermés sur des étagères obscures.

Le dépôt sur MatheO



GÉNÉRALITÉS

Qui a un rôle sur MatheO ?

- **Le gestionnaire facultaire**

Le gestionnaire facultaire peut être toute personne (personnel administratif, scientifique, académique, etc.) désignée par la Faculté pour jouer ce rôle.

Il se charge de gérer les filières d'étude, et de désigner pour chaque filière un ou plusieurs gestionnaires. Il peut également définir les dates de dépôt pour chaque session si elles sont communes à toute la Faculté. C'est lui qui est chargé de configurer le système pour autoriser le dépôt pour chaque filière souhaitant utiliser MatheO.

- **Le gestionnaire de filière**

Le gestionnaire de filière peut être toute personne (personnel administratif, scientifique, académique, etc.) désignée par la Filière pour jouer ce rôle.

Il se charge de gérer les mémoires d'une ou plusieurs filières d'études dont il est gestionnaire. Il peut également définir les dates de dépôt pour chaque session si elles sont propres à sa filière. C'est lui qui introduit les données suivantes : date de soutenance, promoteur et jury, et qui valide le dépôt de l'étudiant.

- **Les promoteurs et jury**

Ils se chargent de gérer les mémoires dont ils sont promoteurs ou jury. Ils ont accès aux textes du mémoire et peuvent consulter le résultat de la détection anti-plagiat. Ils ont également la possibilité d'ajouter des commentaires personnels ou à destination du jury sur les différents mémoires dans lesquels ils sont impliqués.

Le promoteur peut configurer l'accès aux fichiers (accès privé, accès restreint, accès ouvert) et répondre aux demandes de tiré à part lorsqu'il restreint l'accès.

- **L'étudiant**

Il doit déposer son mémoire dans les délais indiqués ainsi que les données supplémentaires obligatoires liées à son dépôt. Il définit un accès maximal au(x) fichier(s) et doit répondre aux demandes de tiré à part lorsqu'il restreint l'accès.

Qui peut déposer ?

Les étudiants en année diplômante qui doivent rendre un mémoire durant l'année académique en cours peuvent déposer sur MatheO.

Ces derniers doivent être régulièrement inscrits à l'Université de Liège et disposer d'un **identifiant étudiant** (sXXXXXX).



Le dépôt sur MatheO est **obligatoire** uniquement pour les facultés et départements qui le précisent dans leur règlement des examens, dans leurs engagements pédagogiques, ou tout autre document officiel équivalent.

Que peut-on déposer ?

L'objectif principal de MatheO est le **dépôt officiel des mémoires de fin d'études**. C'est donc la version électronique (et non la version « papier ») du mémoire déposée sur MatheO qui servira de base à l'évaluation par le jury.

Le fichier principal (le texte du mémoire) est constitué d'un **fichier unique au format PDF**. L'ajout d'annexes est néanmoins possible et ces dernières peuvent avoir des formats divers (.ppt, .jpg, .avi, .xlsx, etc.).

Attention : Le format PDF est à favoriser puisqu'il permet de limiter les problèmes de compatibilité, de lisibilité, etc. Les principaux programmes de traitement de texte (Word, Write, etc.) permettent de générer directement un PDF à partir d'un document. Le cas échéant, en site web comme <http://www.ilovepdf.com> peut aider à convertir les fichiers en PDF.

L'ajout d'un **erratum** est également autorisé après validation du dépôt principal par le gestionnaire de la filière et avant l'archivage du document (lorsque la note finale est récupérée).

Quand déposer ?

Le dépôt sur MatheO est ouvert dès le début de l'année académique (1^{er} octobre) et jusqu'à la fin de celle-ci (30 septembre).

L'étudiant a ainsi la possibilité de déposer pour la session de son choix (première session de janvier, première session de juin, deuxième session de septembre).

Cependant, il est impératif de **respecter les échéances fournies par la Faculté ou le Département**.

Attention : Le dépôt sur MatheO **n'est pas** bloqué une fois l'échéance dépassée, mais la date de dépôt exacte du mémoire est enregistrée. En cas de non-respect de l'échéance imposée, il appartient au jury de décider s'il convient d'accepter le dépôt, avec ou sans pénalité, voire de le refuser.



MyMatheO : ESPACE PERSONNEL

L'espace personnel MyMatheO permet d'accéder à une série de fonctionnalités réservées aux utilisateurs identifiés. Ces fonctionnalités changent en fonction des rôles de chacun sur MatheO.

S'identifier sur MatheO (membres internes ULg)

- Cliquez sur le lien « s'identifier » en haut à droite de la page pour vous identifier. Si vous êtes déjà identifié, votre nom apparaît en haut à droite de la page.
- Pour accéder à votre espace personnel MyMatheO, **cliquez sur votre nom**.
- Pour vous déconnecter, **cliquez sur le lien « se déconnecter »** en haut à droite de la page.

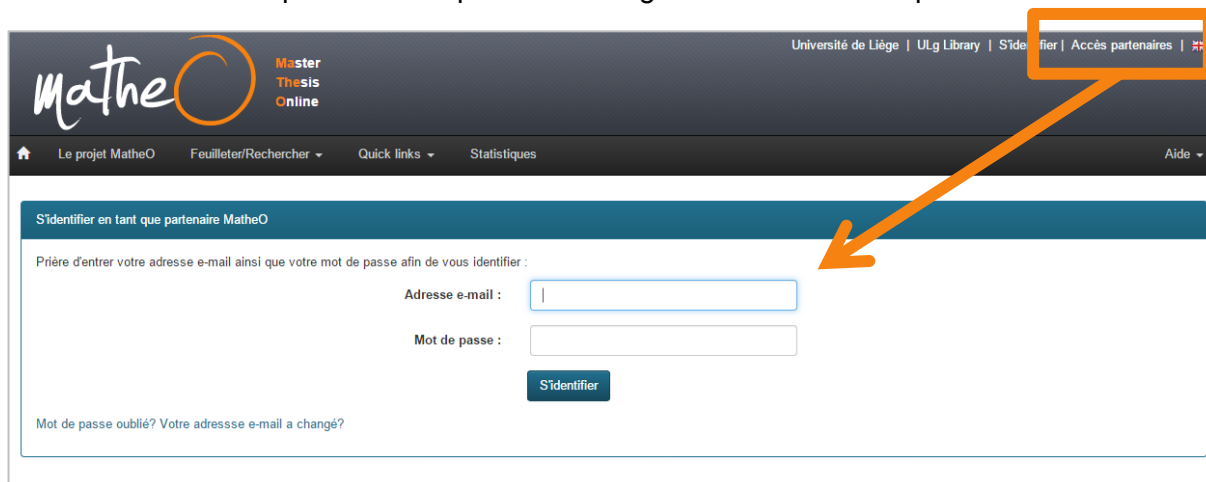
Attention : votre session se fermera automatiquement après 20 minutes d'inactivité. Les données qui n'auraient pas été sauvegardées seront alors perdues.

S'identifier sur MatheO (membres partenaires non ULg)

- Cliquer sur le lien « accès partenaires » en haut à droite de la page pour vous identifier. Si vous êtes déjà identifié, votre nom apparaît en haut à droite de la page.
- Pour accéder à votre espace personnel MyMatheO, **cliquez sur votre nom**.
- Pour vous déconnecter, **cliquer sur le lien « se déconnecter »** en haut à droite de la page.

Attention : Votre compte MatheO Partenaires est **créé automatiquement** lorsqu'un gestionnaire vous nomme promoteur ou jury d'un mémoire pour la première fois. Vous recevez alors un email permettant de finaliser la création du compte (incluant la définition d'un mot de passe personnel). Si vous avez perdu votre mot de passe, il vous suffit de cliquer sur « **Mot de passe oublié?** ».

Attention : votre session se fermera automatiquement après 20 minutes d'inactivité. Les données qui n'auraient pas été sauvegardées seront alors perdues.



Université de Liège | ULg Library | S'identifier | Accès partenaires | Aide

Le projet MatheO | Feuilletter/Rechercher | Quick links | Statistiques

S'identifier en tant que partenaire MatheO

Prière d'entrer votre adresse e-mail ainsi que votre mot de passe afin de vous identifier :

Adresse e-mail :

Mot de passe :

Mot de passe oublié? Votre adresse e-mail a changé?

Choix de la langue de l'interface

Toutes les pages du site MatheO – y compris le MyMatheO visible uniquement par les personnes identifiées - sont bilingues français/anglais. Par défaut, MatheO s'affichera **en français**. Vous pouvez passer d'une langue à l'autre via l'icône en haut à droite du site MatheO.

MATHEO POUR PROMOTEUR ULG

Rôles du promoteur

1. Gérer et consulter les mémoires déposés

Lorsque vous êtes identifié sur votre MyMatheO, vous avez accès à la **liste des mémoires de l'année académique en cours dont vous êtes promoteur**.

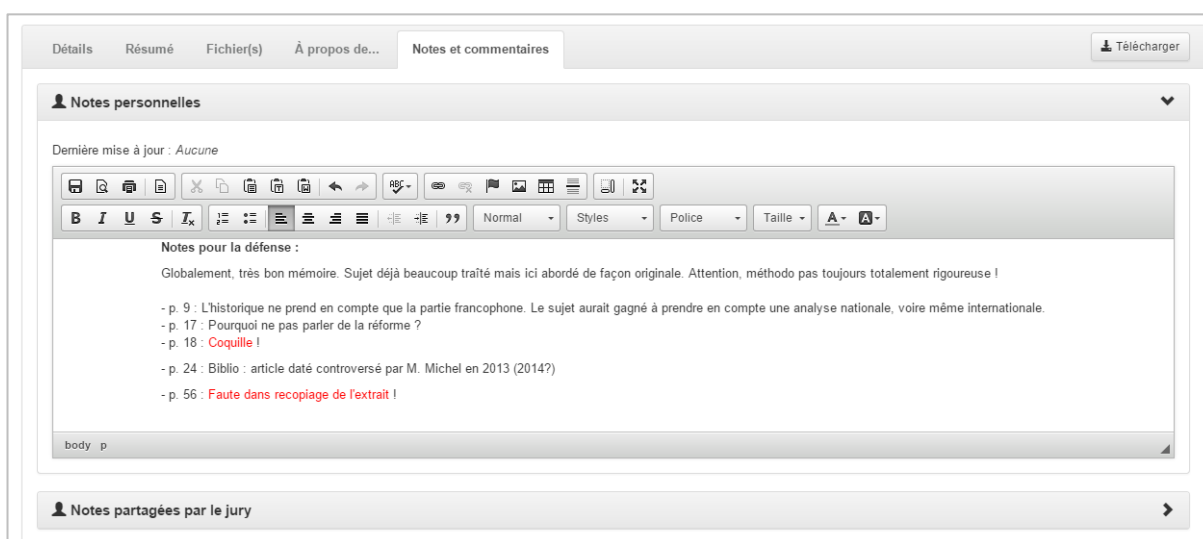
En cliquant sur « **consulter** » vous accédez au **détail de la référence du mémoire**. Vous pouvez alors : consulter les informations relatives au mémoire, voir le résumé, afficher et télécharger les fichiers, afficher les informations liées au jury et gérer vos commentaires personnels et ceux partagés avec les membres du jury.

Les boutons « **voir plus de mémoires archivés pour lesquels je suis promoteur** » et « **voir plus de mémoires archivés pour lesquels je suis membre du jury** » vous permettent d'accéder à tous les mémoires que vous avez supervisés et qui ont été archivés (après la défense, une fois la note de l'étudiant récupérée).

Attention : Seuls les mémoires archivés et réussis ($\geq 10/20$) sont considérés comme terminés et sont visibles par les utilisateurs de MatheO. Les autres ne sont visibles et accessibles **QUE** pour les personnes concernées (auteur, gestionnaires, jury).

2. Ajouter un commentaire personnel et/ou à l'attention des autres membres du jury

Lorsque vous consultez la référence d'un mémoire, vous pouvez ajouter un commentaire personnel sur le mémoire et/ou un commentaire partagé avec les autres membres du jury via l'onglet « **Commentaires** ». Vous pouvez ajouter ces commentaires une fois le mémoire validé par le gestionnaire. Après la défense, et l'archivage du mémoire, ces notes ne sont plus éditables et sont uniquement consultables.



Détails Résumé Fichier(s) À propos de... **Notes et commentaires** Télécharger

Notes personnelles

Dernière mise à jour : Aucune

Notes pour la défense :

Globalement, très bon mémoire. Sujet déjà beaucoup traité mais ici abordé de façon originale. Attention, méthodo pas toujours totalement rigoureuse !

- p. 9 : L'historique ne prend en compte que la partie francophone. Le sujet aurait gagné à prendre en compte une analyse nationale, voire même internationale.
- p. 17 : Pourquoi ne pas parler de la réforme ?
- p. 18 : **Coquille !**
- p. 24 : Biblio : article daté controversé par M. Michel en 2013 (2014?)
- p. 56 : **Faute dans recopiage de l'extrait !**

body p

Notes partagées par le jury

3. Consulter les résultats du logiciel anti-plagiat

Tout mémoire déposé sur MatheO est automatiquement soumis au logiciel anti-plagiat de l'Université de Liège. Ceci présuppose que l'étudiant a vérifié qu'il dispose bien des droits nécessaires à la diffusion de tous les contenus (illustrations, graphiques, données, etc.) figurant dans le mémoire.

Le résultat du logiciel anti-plagiat est **envoyé par email** aux promoteurs et jury. Il leur appartient de décider ce qu'il y a lieu de faire selon les cas.

4. Modifier l'accès au(x) fichier(s) des mémoires dont vous êtes promoteur

Lorsque vous êtes promoteur, vous avez la possibilité à tout moment (dès lors que le mémoire a été validé par le gestionnaire) de **modifier l'accès au(x) fichier(s)** en cliquant sur le **cadenas à côté de la référence d'un mémoire** sur votre MyMatheO, ou en vous rendant sur l'onglet « Fichier(s) » de la référence du mémoire. Sur cette page, vous pouvez utiliser le bouton « **Modifier l'accès au(x) fichier(s)** » pour ajouter une restriction d'accès.

Pour chaque document chargé sur MatheO, l'étudiant définit un **degré maximal d'accessibilité** :



Accès Ouvert (Open Access) : le fichier est consultable par tous.



Accès restreint (membres ULg uniquement) : le fichier est uniquement accessible en Intranet, aux membres du personnel de l'Université qui se sont identifiés sur MatheO. L'accès aux autres utilisateurs ne peut se faire que via une demande de tiré à part, possible directement via la référence du mémoire.



Accès ouvert avec embargo : l'accès en Open Access (OA) au document ne sera possible qu'au terme d'un embargo ; le document sera rendu automatiquement accessible une fois cette période d'embargo terminée. Avant cette date, le document est accessible en accès restreint uniquement.



Accès privé : le fichier est uniquement accessible à l'auteur du mémoire, aux gestionnaires de la Faculté ou de la filière et aux membres du jury qui se sont identifiés sur MatheO. Ce niveau d'accès très restrictif ne doit s'appliquer que dans des cas très particuliers tels que les brevets en cours de dépôt, ou lorsque le document contient des données confidentielles qui ne peuvent pas (encore) être visibles au public, ni même au reste de la communauté universitaire.

L'accès déterminé par l'étudiant peut cependant être restreint par l'Université en fonction de la note obtenue par l'étudiant, pour des critères de confidentialité, de qualité, de brevetabilité, ou tout autre critère jugé pertinent par l'Institution.


L'ajustement de l'accès se fait de la façon suivante :

- Au moment du dépôt, **l'étudiant** définit l'accès maximal qu'il autorise pour chaque fichier ;
- **Cet accès peut être modifié par le promoteur une fois le dépôt validé ;**
- Cet accès est également ajusté automatiquement lors de la récupération de la **note** (sur Penelope) selon la règle suivante : < 10/20 (référence et fichiers du mémoire invisibles), 10-13/20 (jamais accès ouvert).

Les documents en « accès ouvert avec embargo » et en « accès restreint » peuvent faire l'objet d'une **demande de tiré à part (demande exceptionnelle d'accès au document) par les extérieurs à l'Institution**. Il appartiendra alors à l'auteur d'y donner la suite qu'il souhaite si c'est lui qui a réduit l'accès, ou à l'Institution si c'est elle qui a restreint l'accès, ou aux deux si les deux ont restreint l'accès.

La modification de l'accès peut se faire à tout moment (dès lors que le mémoire a été validé par un gestionnaire).



ULg | Réseau des Bibliothèques | Déconnexion | 

Margaux De Re (Admin)


Le projet MatheO Feuilleter/Rechercher Quick links Statistiques Admin Aide

MyMatheO pour l'année académique 2014-2015




Informations personnelles



Gestionnaire facultaire Gestionnaire de filière(s) Promoteur/membre du jury

Mémoire(s) en cours de dépôt

	Thomas, Lucie	La transposition de l'alternative investment fund managers directive et ses impacts sur les sociétés de gestion au Luxembourg	Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en Financial Analysis and Audit	Consulter
---	---------------	---	---	-----------

Mémoire(s) en attente du traitement anti-plagiat

	Dupont, Maxime	Le financement de l'enseignement : Le cas de l'Université de Liège	Master en sciences économiques, orientation générale, à finalité spécialisée en Economic Analysis and Public Governance	Consulter  
---	----------------	--	---	---


 Voir plus de mémoires archivés pour lesquels je suis promoteur  Voir plus de mémoires archivés pour lesquels je suis membre du jury

Préférences d'accès aux fichiers

Mémoire concerné

Titre	Le financement de l'enseignement : Le cas de l'Université de Liège		
Auteur	Dupont, Maxime		
Diplôme	Master en sciences économiques, orientation générale, à finalité spécialisée en Economic Analysis and Public Governance		
Session	2		
Date de soutenance	11 septembre 2015		
Promoteur(s)	De Re, Margaux		
Membre(s) du jury	Thirion, Paul, Bastin, Myriam		

Document(s)

Nom	Accès actif	Préférence de l'étudiant	Préférence des promoteurs
 Le_financement_de_l'enseignement_Dupont_Maxime	Accès ouvert	Accès ouvert	Accès ouvert Accès ouvert avec embargo Accès restreint Accès privé

Annexe(s)

Pas de fichier

Annuler Appliquer

5. Répondre aux (éventuelles) demandes de tiré à part

Le promoteur peut être amené à répondre aux demandes de tiré à part.

Les documents en « accès ouvert avec embargo » et en « accès restreint » peuvent faire l'objet d'une **demande de tiré à part par les extérieurs à l'Institution**. Les externes à l'ULg ont ainsi la possibilité d'introduire une **demande exceptionnelle d'accès au document**. Cette demande est envoyée par email aux personnes concernées.

Il appartiendra alors à l'étudiant d'y donner la suite qu'il souhaite si c'est lui qui a réduit l'accès, ou à l'Institution si c'est elle qui a restreint l'accès, ou aux deux si les deux ont restreint l'accès.

Attention : C'est le gestionnaire facultaire qui détermine si le promoteur est le destinataire du tiré à part, ou si c'est le gestionnaire de filière. Dans tous les cas, les demandes de tiré à part sont envoyées par email aux personnes concernées.

Le destinataire du tiré à part est **modifiable à tout moment** par le gestionnaire facultaire.

MATHEO POUR MEMBRES DU JURY

Rôles des membres du jury

1. Consulter les mémoires déposés

Lorsque vous êtes identifié sur votre MyMatheO, vous avez accès à la **liste des mémoires de l'année académique en cours dont vous êtes membre du jury**.

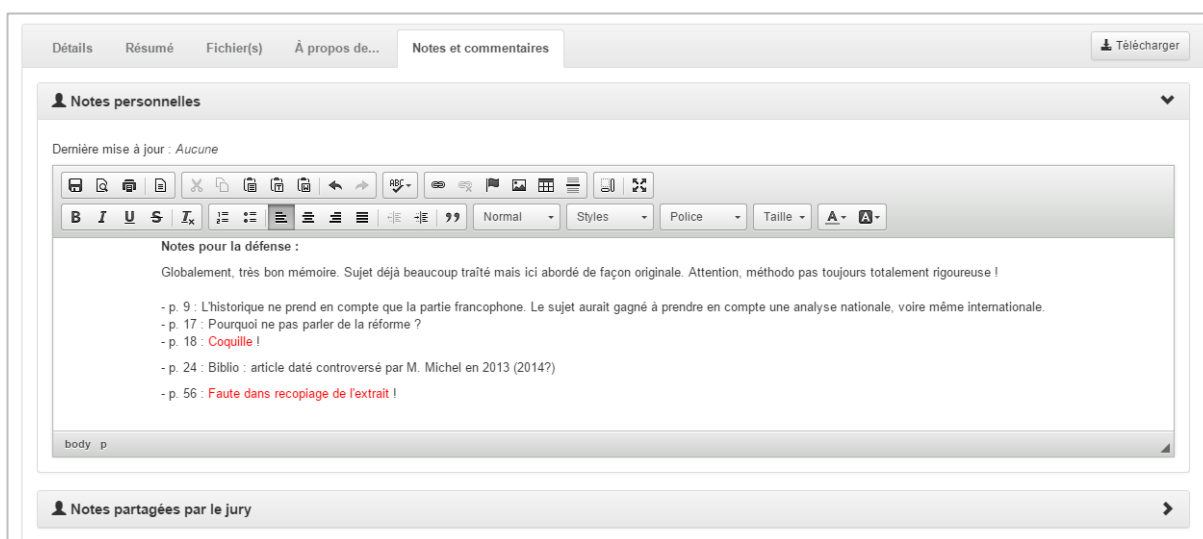
En cliquant sur « **consulter** » vous accédez au **détail de la référence du mémoire**. Vous pouvez alors : consulter les informations relatives au mémoire, voir le résumé, afficher et télécharger les fichiers, afficher les informations liées au jury et gérer vos commentaires.

Les bouton « **voir plus de mémoires archivés pour lesquels je suis promoteur** » et « **voir plus de mémoires archivés pour lesquels je suis membre du jury** » vous permettent d'accéder à tous les mémoires que vous avez supervisés et qui ont été archivés dans MatheO auparavant (après la défense, une fois la note de l'étudiant récupérée).

Attention : Seules les mémoires archivés et réussis ($\geq 10/20$) sont considérées comme terminées et sont visibles par les utilisateurs de MatheO. Les autres ne sont visibles et accessibles **QUE** pour les personnes concernées (auteur, gestionnaires, jury, etc.).

2. Ajouter un commentaire personnel et/ou à l'attention des autres membres du jury

Lorsque vous consultez la référence d'un mémoire, vous pouvez ajouter un commentaire personnel sur le mémoire et/ou un commentaire partagé avec les autres membres du jury via l'onglet « **Commentaires** ». Vous pouvez ajouter ces commentaires une fois le mémoire validé par le gestionnaire. Après la défense, et l'archivage du mémoire, ces notes ne sont plus éditables et sont uniquement consultables.



Détails Résumé Fichier(s) À propos de... Notes et commentaires Télécharger

Notes personnelles

Dernière mise à jour : Aucune

Notes pour la défense :

Globalement, très bon mémoire. Sujet déjà beaucoup traité mais ici abordé de façon originale. Attention, méthodo pas toujours totalement rigoureuse !

- p. 9 : L'historique ne prend en compte que la partie francophone. Le sujet aurait gagné à prendre en compte une analyse nationale, voire même internationale.
- p. 17 : Pourquoi ne pas parler de la réforme ?
- p. 18 : **Coquille** !
- p. 24 : Biblio : article daté controversé par M. Michel en 2013 (2014?)
- p. 56 : **Faute dans recopiage de l'extrait** !

body p

Notes partagées par le jury

MATHEO POUR PROMOTEUR ET JURY PARTENAIRE

Rôles du promoteur ou jury partenaire

1. Consulter les mémoires déposés

Lorsque vous êtes identifié sur votre MyMatheO, vous avez accès à la **liste des mémoires de l'année académique en cours dont vous êtes promoteur ou membre du jury**.

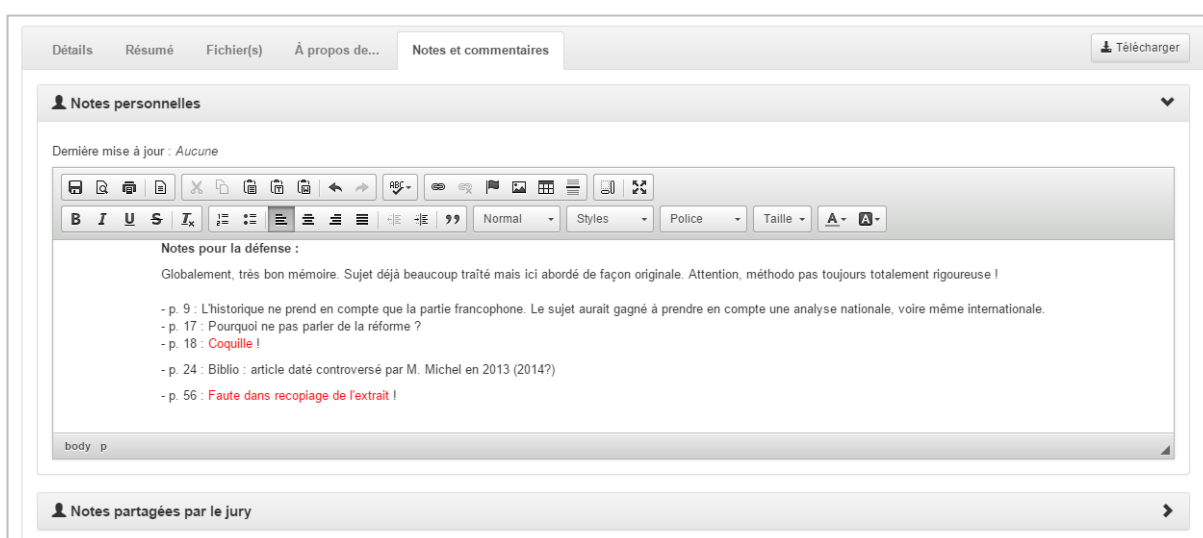
En cliquant sur « **consulter** » vous accédez au **détail de la référence du mémoire**. Vous pouvez alors : consulter les informations relatives au mémoire, voir le résumé, afficher et télécharger les fichiers, afficher les informations liées au jury et gérer vos commentaires.

Les boutons « **voir plus de mémoires archivés pour lesquels je suis promoteur** » et « **voir plus de mémoires archivés pour lesquels je suis membre du jury** » vous permettent d'accéder à tous les mémoires que vous avez supervisés et qui ont été archivés (après la défense, une fois la note de l'étudiant récupérée).

Attention : Seules les mémoires archivés et réussis ($\geq 10/20$) sont considérées comme terminées et sont visibles par les utilisateurs de MatheO. Les autres ne sont visibles et accessibles **QUE** pour les personnes concernées (auteur, gestionnaires, jury, etc.).

2. Ajouter un commentaire personnel et/ou à l'attention des autres membres du jury

Lorsque vous consultez la référence d'un mémoire, vous pouvez ajouter un commentaire personnel sur le mémoire et/ou un commentaire partagé avec les autres membres du jury via l'onglet « **Commentaires** ». Vous pouvez ajouter ces commentaires une fois le mémoire validé par le gestionnaire. Après la défense, et l'archivage du mémoire, ces notes ne sont plus éditables et sont uniquement consultables.



Détails Résumé Fichier(s) À propos de... Notes et commentaires Télécharger

Notes personnelles

Dernière mise à jour : Aucune

Notes pour la défense :

Globalement, très bon mémoire. Sujet déjà beaucoup traité mais ici abordé de façon originale. Attention, méthodo pas toujours totalement rigoureuse !

- p. 9 : L'historique ne prend en compte que la partie francophone. Le sujet aurait gagné à prendre en compte une analyse nationale, voire même internationale.
- p. 17 : Pourquoi ne pas parler de la réforme ?
- p. 18 : **Coquille** !
- p. 24 : Biblio : article daté controversé par M. Michel en 2013 (2014?)
- p. 56 : **Faute dans recopiage de l'extrait** !

body p

Notes partagées par le jury

En cas de problème ou de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter via l'onglet feedback du site web matheo.ulg.ac.be ou via matheo@ulg.ac.be.